Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 029-212900203-20260929-2909202618-DE

Ville de Briec

DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE

ARRONDISSEMENT DE QUIMPER

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE BRIEC DE L'ODET

Séance du
29 Septembre 2026

N°29.09.2026.18

OBJET :

Projet de gendarmerie

Date de convocation :
23 Septembre 2026

Nombre de Conseillers :	
Conseillers en exercice :	29
Conseillers absents :	7
Nombre de pouvoirs :	7

Vote :	
Pour :	29
Abstention :	0
Contre :	0

L'an deux mil vingt-six, le vingt-neuf Septembre à vingt heures, le Conseil municipal s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Thomas FÉREC, Maire

Etaient présents : M FÉREC Thomas, Mme ZARADER Valérie, M LE MEN Bruno, Mme GUILLOU Laurette, M CAUGANT Jean-Pierre, Mme ROCHETTE Juliette, M CAM LE NY Maël, Mme DUMOULIN Murielle, M LE SAUX Quentin, M PERROT Jean-Claude, Mme NOYON Claudine, M RÉCAMIER François, M CLOAREC Jean-Paul, M BÉNÉAT Stéphane, Mme COCOUAL Marie-Laure, Mme MICHAUD Sabine, M DRÉAU Sylvain, Mme BOMANS Sandrine, Mme JEHANNO Pauline, Mme RIOU Marjorie, M KWIECINSKI Mathieu, Mme LE BELLEC Joane.

Etaient absents excusés : M GESTIN Philippe, M GAKIERE Fabrice, M ALLAIN Frédéric, M PETIT Frédéric, Mme DAO Aurélie, Mme KURNAZ Melisa, Mme MAO Steren.

Pouvoirs :
M GESTIN Philippe donne pouvoir à M LE MEN Bruno
M GAKIERE Fabrice donne pouvoir à M CAUGANT Jean-Pierre
M ALLAIN Frédéric donne pouvoir à Mme NOYON Claudine
M PETIT Frédéric donne pouvoir à M FÉREC Thomas
Mme DAO Aurélie donne pouvoir à M CAM LE NY Maël
Mme KURNAZ Melisa donne pouvoir à Mme ZARADER Valérie
Mme MAO Steren donne pouvoir à Mme LE BELLEC Joane

M LE MEN Bruno été élu secrétaire de séance.

Monsieur le Maire fait savoir à l'assemblée délibérante qu'afin d'accompagner le développement de la commune, la municipalité de Briec de l'Odet réaffirme son engagement politique fort pour la réalisation d'un pôle structurant de sécurité et d'habitat en centre-ville. Ce projet, implanté rue Michel de Cornouaille, réunit sur un même site la nouvelle caserne de gendarmerie (locaux de service), des logements pour les gendarmes et un programme de logements sociaux, répondant ainsi aux normes actuelles de sécurité tout en renforçant l'offre résidentielle au cœur de Briec. Le Conseil municipal prend acte de la fin du partenariat avec l'OPAC de Quimper-Cornouaille et valide la poursuite du projet avec le bailleur social Finistère Habitat, en lien avec l'Établissement Public Foncier (EPF) et la Gendarmerie nationale.

Par délibération du 26 novembre 2020, la Commune de Briec s'est engagée dans ce projet afin de solliciter l'agrément de principe de la Direction Générale de la Gendarmerie Nationale (DGGN). Par courrier du 6 décembre 2021, Monsieur le Ministre de l'Intérieur a confirmé l'octroi de cet agrément ministériel pour le projet immobilier de la gendarmerie de Briec, dont la validité du Bureau des affaires immobilières court jusqu'au 31 décembre 2026.

Le projet s'inscrit dans le cadre juridique du décret n°2016-1884 du 26 décembre 2016

Le programme prévisionnel de l'opération comprend :

- Zone locaux de service : construction d'une caserne de gendarmerie comprenant des locaux de services et techniques pour 8 sous-officiers (quote-part de 2 Unités Logement - UL).

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 029-212900203-20260929-2909202618-DE

- Zone logements : construction de logements pour 8 sous-o[illegible] Volontaires (quote-part de 6,66 Unité Logement).
- Volet logement social : intégration de logements sociaux sur le site en partenariat avec le bailleur social.

Afin de conduire les premières réflexions, un partenariat s'était engagé le 16 décembre 2020 avec l'OPAC de Quimper-Cornouaille. Toutefois, au regard des évolutions du dossier, des échanges du 8 juillet 2026 portant sur le modèle économique et du calendrier d'ensemble de l'opération, la municipalité a pris acte de la fin de cette collaboration d'un commun accord formalisée par courrier le 8 septembre.

Afin d'assurer la poursuite de ce projet structurant en centre-ville, la municipalité engage la concertation avec le bailleur social Finistère Habitat (FH) en lien avec l'Établissement Public Foncier (EPF) et les services de la gendarmerie nationale.

Vu la nécessité de notifier l'intention de la collectivité aux services de l'État et à la Gendarmerie nationale avant le 31 décembre 2026,
Vu l'avis favorable à l'unanimité de la commission durable du 16 septembre 2026

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance du dossier et délibéré, décide à l'unanimité des membres de :

1. Réaffirmer la volonté politique de la Commune de Briec de réaliser ce projet structurant de pôle de sécurité et d'habitat en centre-ville, réunissant la nouvelle caserne de gendarmerie, des logements de fonction et un programme de logements sociaux, afin de répondre aux besoins de développement de la commune et aux normes actuelles d'équipement.
2. Confirmer le cadre juridique du projet sous le régime du décret n°2016-1884 du 26 décembre 2016
3. Prendre acte de la fin du partenariat par commun accord avec l'OPAC de Quimper-Cornouaille, notifié le 8 septembre 2026.
4. Acter la poursuite des démarches avec le bailleur social Finistère Habitat (FH) pour la réalisation de ce programme mixte (caserne, logements gendarmerie et logements sociaux).
5. Autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à mener les échanges nécessaires avec Finistère Habitat, l'Établissement Public Foncier, les services de l'Etat et la Gendarmerie nationale, et à signer tout document utile à l'instruction du dossier

Fait et délibéré le 29 Septembre 2026

Pour extrait conforme
Le Maire,
Thomas FÉREC

MAIRIE DE BRIEC de l'ODET
29510 (Finistère)